

EARL LES UTINOIS

Pascal PATTYN

Fond de Monvaux - 54230 MARON - ☎ 06 89 18 21 42 -06 08 55 07 45 - 03 83 47 71 95

SIRET : 814 773 586 00015

- Certificat de capacité 54-CCAD-324

## Demande de réservation 2019

Nom du Chien :

Date d'arrivée : ..... matin ou soir (rayer mention inutile) .....

Date de départ : ..... matin ou soir (rayer mention inutile) .....

**Arrivées et départs du lundi au samedi de 10 h 30 à 12 h et de 17 h à 19 h fermé les mardis après midi, dimanches et jours fériés**

Nom du propriétaire : .....

Adresse : .....

C.P. .... ville .....

Adresse email : ..... ☎ : .....

Race: ..... Mâle  Femelle  (date des dernières chaleurs obligatoire) : .....

Si la date est erronée volontairement / involontairement ou si elle n'a pas été expressément notifiée la pension décline toute responsabilité en cas de saillie. (demander à votre vétérinaire une possibilité d'éviter les chaleurs durant cette période)

N° tatouage/puce : ..... né(e) en: .....

Comportement avec ses congénères : ..... Document joint OUI NON

Suivi médical en cours : OUI NON ..... Ordonnance vétérinaire joint OUI NON

Vétérinaire de l'animal : ..... date des derniers vaccins .....

- **Aucun chien ne sera accepté sans son carnet de santé, vaccins et «toux de chenil » à jour.**
- **Le prix est exprimée par nuitée (si arrivée le matin:  $\frac{1}{2}$  journée en plus sera facturée),**
- **(si sortie le soir :  $\frac{1}{2}$  journée en plus sera facturée)**
- 

**Au-delà d'un séjour de 15 jours une remise sera appliqué à compter du 16 ème jour, un tarif est appliqué pour 2 gros chiens prix : 29 euros par nuitée, pour 1 gros chien et 1 petit chien, ou pour 2 chiens moyen prix 27 euros par nuitée, pour 2 petits chiens tarif 25 euros par nuitée**

Tarif TTC selon les périodes (en €)	chien < 15 Kgs	Gros chien
$\frac{1}{2}$ journée supplémentaire		
TARIF UNIQUE ANNUEL	15 € x =	16 € x =
Médicaments (Supplément par jour)	1.50 € x =	1.50 €. x =
<b>TOTAL sous réserve de changement</b>		
<b>Acompte de 50 % à la réservation</b>		
<b>Solde au départ du chien</b>		

**En cas de sortie anticipée, le montant total de la réservation sera dû**  
**En cas d'annulation du séjour, l'acompte de réservation reste acquis sauf en cas de**  
**Décès du chien (certificat obligatoire du vétérinaire)**

- **Seules les réservations écrites, avec l'acompte correspondant joint, seront prises en compte.**

Le propriétaire déclare avoir pris connaissance de nos conditions générales au verso.

Pension Les Utinois

Signature du propriétaire

Je reconnais avoir connaissance des conditions générales au dos de cette feuille.

## Conditions générales de la pension LES UTINOIS

L'envoi de la présente et/ou le dépôt du chien feront considérer comme acceptées, par son propriétaire, les conditions ci-dessous. La demande de réservation devient dès lors «contrat de pension».

- **Pour leur quiétude, et pour nous permettre de nous occuper correctement de vos toutous. Respecter les horaires !**
- 1) **Vaccins** : Votre chien doit être vacciné depuis plus de 24 jours et moins d'un an contre les maladies suivantes : CHPP12 et L. R.
  - Pensez à vermifuger votre chien 8 jours avant son arrivée, merci de lui mettre un anti-puces et anti-tiques
- 2) Le carnet de santé et l'identification sont **obligatoires** pour l'entrée du chien dans la pension, ils y resteront durant le séjour. Pour les chiens de 1ere et 2 eme catégorie copies de : 1) l'assurance, 2) déclaration en mairie.
- 3) Lors de l'arrivée ou du départ du chien, **2 personnes** au maximum seront acceptées dans l'enceinte de la pension. Les enfants restent sous la responsabilité des adultes les accompagnants.
- 4) Les box sont conçus pour 2 chiens. En principe 1 mâle et 1 femelle. Le séjour d'un chien qui, par son manque de sociabilité, doit être maintenu seul, sera facturé à son propriétaire au tarif « Box seul » (voir au recto). les femelles en "chaleur" ne sont pas admises.
- 5) L'entretien et/ou le toilettage du chien n'est pas inclus dans le prix de pension,
- 6) **Médicaments**: Nos clients s'engagent à communiquer, sur **feuille annexée** à la présente, les risques que peuvent présenter leur chien dans tous les domaines : médical, comportemental et physiologique. Le traitement médical sera également fourni par écrit avec les médicaments joints et clairement identifiés. (Ordonnance du vétérinaire jointe).

En cas d'accident ou de maladie survenu(e) à la pension:
- 7) le responsable du chenil s'engage à faire soigner l'animal mais décline toute responsabilité en cas de troubles, handicap ou de décès. La totalité des frais entraînés par le traitement et les déplacements éventuels (taxi animalier) sont exclusivement à la charge du propriétaire du chien ou de son assurance.
- 8) La pension ne peut pas être tenue responsable de maladie ou lésion latente mais déclarée durant le séjour.
- 9) Concernant les chiens âgés ou /et les chiens très petite taille, le séjour en pension est déconseillé car ils sont plus perméables au stress ou à l'environnement d'une pension: le risque de pathologie est accru.
- 10) En cas d'impossibilité de joindre le vétérinaire de l'animal, ou en cas de blessure, il sera fait appel au vétérinaire de la pension : le Docteur Frey à Vandœuvre les Nancy tel 03 83 44 16 18.
- 11) L'alimentation distribuée est de qualité super-premium (aucun sous-produit), elle est adaptée à chaque chien. vente à l'accueil.-
- 12) Lors de la sortie d'un chien, toute contestation sur son état devra être établie et constatée par le vétérinaire de la pension dans le délai de 48 h, et sera signalé, à la pension par Lettre recommandée, dans le même délai.
- 13) Nous autorisons monsieur Pascal PATTYN :
  - A faire intervenir le docteur vétérinaire de la pension en cas de nécessité,
  - A faire pratiquer les soins nécessaires,
  - A faire pratiquer un acte chirurgical avec anesthésie.
- 14) Les propriétaires des animaux doivent communiquer un numéro de téléphone où **ils pourront être joints** en cas d'urgence.
- 15) Pour les séjours de longue durée, une facture sera établie par quinzaine, et devra être réglée sans retard.
- 16) Tous les décalages « arrivée et sortie » de dernière minute seront facturés, par exemple : Arrivée prévue le 10 mais effective le 12, les 2 journées sont dues. Sortie prévue le 10 mais effective le 9, la facture sera établie jusqu'au 10.
- 17) La pension Les Utinois n'est pas responsable de la détérioration ou de la perte des objets laissés au chien.
- 18) « L'oubli » volontaire d'un chien déposé à la pension entraînera des poursuites contre son propriétaire. 8 jours après l'envoi d'une L.R, il sera constaté de fait : la rupture du présent contrat et sa résiliation de plein droit. Le chien tombera sous l'article 2279 du code civil, le responsable de la pension en disposera. Ceci ne mettant pas fin aux poursuites judiciaires engagées. ni au règlement intégral du séjour.
- 19) En cas d'imprévu et/ou de conditions particulières concernant le propriétaire, le chien mentionné au verso sera sous la responsabilité de M .....  
demeurant à ..... ☎ : .....

**Nous vous donnerons volontiers des nouvelles de votre chien durant votre absence. (de préférence en matinée)**